

illustrator CS module 1

Découvrir, maîtriser les fonctionnalités de base d'un logiciel de dessin vectoriel, et être capable de concevoir, de réaliser tracés, dessins et illustrations imprimables

pré-requis • Connaissance de l'environnement WINDOWS™ ou MacOS X

public • Toute personne concernée par la réalisation de travaux intégrant tracés vectoriels, dessins et illustrations.

programme

- l'interface (notion d'image vectorielle, paramétrer les préférences, les raccourcis et l'espace de travail, outils, palettes, menus contextuels, zooms, règles, repères, repères commentés, grille, dimensions du document)
- les calques (empilement des calques, superposition des tracés au sein d'un calque, sélection par la palette des Calques)
- la création d'objets vectoriels (formes simples, tracés à la Plume, au Crayon, au Pinceau)
- la modification des objets (sélection, déplacement, duplication, alignement des objets, outils et fonctions de rectification des tracés, formes composées et fonctions Pathfinder, transformations manuelles ou paramétrées : rotation, échelle, miroir, déformation, distorsion, effets et filtres de transformation des objets, masque de détournage)
- l'aspect graphique des objets (notion de couleurs globales, couleurs RVB, CMJN, séparées ou tons directs, nuanciers : Pantone, Focoltone, Web..., dégradés de couleurs, de formes, filets, motifs de fond, contours simples, pointillés et formes de contour, transparence, contour progressif, ombre portée, lueur interne, lueur externe, flou gaussien, objet à aspect complexe)
- le texte (texte libre, texte curviligne, texte captif, saisie, importation et correction du texte, typographie du caractère, format de paragraphe, styles de paragraphes, styles de caractères, texte en dégradé, à motif, à aspect complexe, texte-masque d'écrêtage, vectorisation du texte)
- les éléments en pixels (importation d'image en pixels, gestion des liens, utilisation d'une image en modèle)
- finalisation d'un document (format d'enregistrement et d'exportation, séparation quadri et tons directs, défonce, surimpression, polices et pixels, aplatissement de la transparence, vérification du document, exportation en PDF, impression)

méthode & moyens

- Méthode active et didactique
- Exercices de pratique
- Manipulation du micro et du logiciel pour chaque participant.
- Stimulation du groupe par des questions et échanges entre participants

validation durée

- Attestation de formation
- 20 heures (3 jours)



Réf : 66-P/DU Conv° Format°DIF

CONVENTION DE FORMATION N°20070901

Entre les soussignés :

Le prestataire de formation : SUPCREA Grenoble

Sise 10 bis rue Ampère – BP 267 – 38016 GRENOBLE Cedex 1
représentée par sa directrice Sophie COLAS
Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité N° 82 38 01 258 38
Auprès de la préfecture de Grenoble
Siret n° 349 967 893 000 34

Et

L'entreprise

Sise

Représentée par :

SIRET n°

En application du Livre IX du code du travail, notamment des articles L.920-1 et suivants dudit code,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Le prestataire de formation s'engage à organiser au bénéfice du (des) salarié(s) de **l'entreprise** l'action de formation suivante :

« LOGICIEL ILLUSTRATOR »

Article 2 : Description de la formation

L'action de formation organisée en application de la présente convention entre dans une des catégories visées par l'article L.920-2 du code du travail.

Son objet, son programme, sa durée, les effectifs concernés et les modalités de la formation, en particulier, lorsqu'il s'agit de formations réalisées en tout ou partie à distance sont précisés en annexe 1 de la présente convention.

Lorsque l'action de formation est réalisée dans le cadre du droit individuel à la formation d'un (des) salarié(s), les modalités particulières de la formation sont précisées en annexe 2 (et suivantes si plusieurs salariés) de la présente convention (annexe bi-partite entreprise/salarié).

Article 3 : Situation des stagiaires

Ils sont placés sous l'autorité de la directrice de l'organisme de formation et sont tenus de respecter le règlement intérieur et les horaires applicables dans l'organisme. **Le prestataire de formation s'engage à fournir à l'entreprise** à la fin de chaque mois ou à la fin de l'action de formation, les états de présence de chaque stagiaire.

Les cas d'absences sont immédiatement signalés à l'entreprise.

Article 4 : Dispositions financières

L'entreprise s'engage à verser au prestataire de formation les sommes correspondant aux coûts de l'action réalisée dans les conditions suivantes : A réception de facture et attestations de présence correspondantes aux actions engagées.

En contrepartie, le **prestataire de formation s'engage à réaliser l'action de formation** prévue dans la présente convention ainsi qu'à fournir tout document de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

Article 5 : Inexécution de la convention

En cas d'inexécution totale ou partielle de la convention, le **prestataire de formation s'engage à rembourser à l'entreprise** les sommes qui, de fait de cette inexécution, n'ont pas été effectivement dépensées ou engagées.

Article 6 : Modification de la convention

Chacune des parties porte à la connaissance de l'autre les modifications qu'elle désire voir apporter aux dispositions de la présente convention. Les modifications, arrêtées d'un commun accord, font l'objet d'avenants.

Article 7 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 mois.

Cette convention prend effet à compter du 01/09/2007 jusqu'au 30/11/2007.

L'action de formation se déroule au cours de cette période de validité.

Fait en double exemplaire, à Grenoble, le

2007.

Pour le **prestataire de formation**

Le (la) salarié(e)

Pour **l'entreprise**

Lu et approuvé
Signature et cachet

Lu et approuvé
Signature

Lu et approuvé
Signature et cachet

ANNEXE 1

Modalités - Durée - Devis

Action de formation : **LOGICIEL ILLUSTRATOR CS2**

Organisée par SUPCREA Grenoble au bénéfice des salariés de l'entreprise :

Raison Sociale :

Adresse :

Code Ville :

N° SIRET :

Tel - Fax :

Participant n°1 :

• Nom Tél : email :

Participant n°2 :

• Nom Tél : email :

• **Dates de la prochaine session de formation :**

11/10/2007 – 16/10/2007 - 23/10/2007

• Répartition :

- jour 1 : 7 heures - jour 2 : 7 heures - jour 3 : 6 heures

• Coût horaire net de taxe (l'école n'est pas assujettie à la TVA) 37 €

• Prix de la formation : **740,00 €** x participants = €

• Modalités de paiement : 50% à l'inscription - 50% en début de formation.

• Délais d'inscription : maximum 10 jours avant le début de la formation (passé ce délai, l'école se réserve le droit d'accepter ou de refuser des inscriptions).

• Agrément formateur n° 82 38 01 258 38 – Cette formation peut rentrer dans le cadre du DIF (Droit Individuel à la Formation), dans ce cas, la convention de formation doit être également transmise avec les annexes 1 et 2 à l'OPCA de l'entreprise.

BON POUR ACCORD DE FORMATION

Pour **l'entreprise**
signature et cachet
(lu et approuvé)

Pour **le prestataire de formation**
signature et cachet
(lu et approuvé)

ANNEXE 2

Action de formation : « »

Organisée par le prestataire : SUPCREA Grenoble

Au bénéfice de

M.

salarié de l'entreprise

demandant l'exercice de son droit individuel à la formation.

Nombre d'heures acquises au 1^{er} janvier de l'année en cours au titre du

DIF : heures.

Accord de l'entreprise en date du :pour.....heures

A recopier par le salarié

« Je soussigné M.....demande à exercer mon droit
individuel à la formation pour suivre, en dehors du temps de travail, l'action de
formation suivante »

Pour l'entreprise

Pour le salarié